

Sens & Finances

Le journal de la **philanthropie d'avenir**

édito

Fonder son pouvoir d'agir

La crise frappe de plein fouet les personnes les plus vulnérables de notre société. Les jeunes, qui devraient être notre plus grande richesse, se trouvent confrontés à une précarité grandissante et une exclusion sociale avant même d'entrer dans la vie active.

De nombreux acteurs de l'intérêt général, prennent à bras le corps cette responsabilité collective d'agir vite et efficacement afin d'apporter des réponses concrètes à ces détresses. Pour y parvenir, ils s'appuient sur la générosité et la volonté philanthropique de celles et ceux, individus comme entreprises, qui dans notre pays, au-delà de refuser toute fatalité, se donnent les moyens de la combattre. Parmi eux, la Fondation Apprentis d'Auteuil met ses 150 ans d'expérience au service de la jeunesse pour accompagner ces philanthropes et s'engage même à décupler cette force en les aidant à donner forme à leurs convictions.

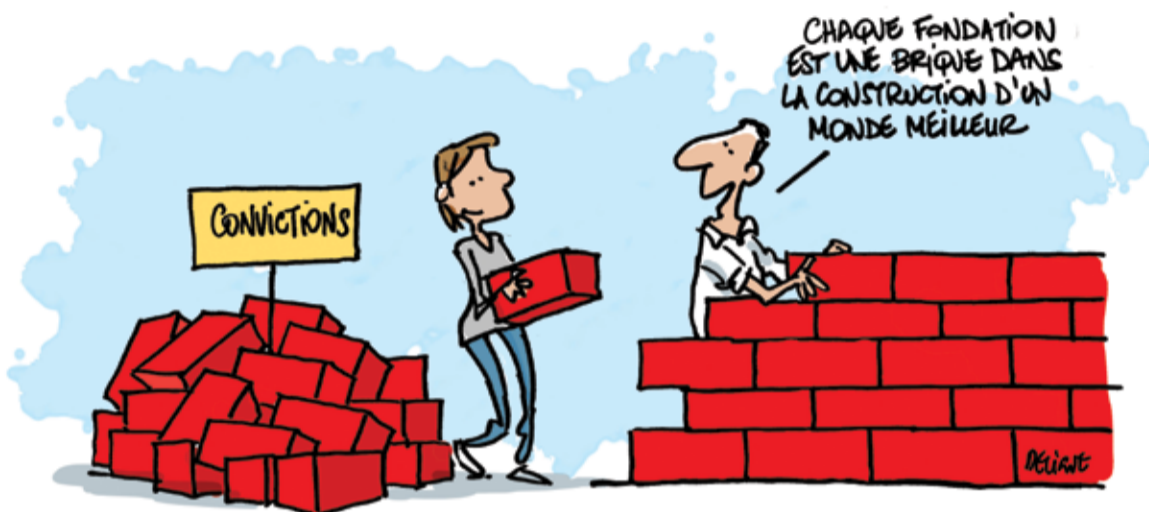
Parmi les moyens d'agir les plus innovants, la fondation abritée est sans conteste le vecteur privilégié d'une philanthropie active et un accélérateur de générosité sans égal. Elle transforme les initiatives personnelles et les volontés individuelles en une nouvelle dynamique d'action collective au service de l'intérêt général. Plus qu'un don, plus qu'un témoignage, elle demeure pour chaque fondateur un acte engageant de la philanthropie moderne.

Dans une vie de philanthrope, créer sa fondation est souvent envisagé comme un impératif citoyen. Le moyen le plus concret de donner corps à ses convictions. De les revendiquer aux yeux de tous, de les ancrer au plus profond de soi. Une incitation au rassemblement autour de valeurs et de causes libératrices ; une invitation à pérenniser un engagement fort, adressée à tous ceux qui, dans l'entourage proche du philanthrope ou bien au-delà, s'accompliront à leur tour en soutenant ou défendant ces convictions partagées.

Pour une femme ou un homme qui a réussi professionnellement et dont les bénéfices acquis permettent de s'engager davantage, la fondation abritée est sans doute le moyen de donner un sens supplémentaire à sa vie personnelle et de libérer son pouvoir d'agir. Elle constitue le symbole d'une existence vouée, ne serait-ce qu'en partie, à l'intérêt général. Cet engagement est le plus noble que l'on puisse donner à une société et ses générations à venir.

Roland Raymond,
Rédacteur en chef de Sens & Finances

Créer une fondation, le meilleur moyen d'affirmer ses convictions



Agnès Lecordier a créé avec ses deux sœurs la Fondation Lecordier, pour venir en aide aux femmes SDF. Double lauréate des Oscars du Mécénat 2014 de l'ADMICAL, elle revient sur son choix du statut de fondation abritée...

On estime aujourd'hui à 7 000 le nombre de femmes vivant dans la rue. Désormais, deux SDF sur cinq sont de sexe féminin. Et pour leur venir en aide, quasiment aucune structure d'accueil n'est adaptée à leurs besoins. Compte tenu de leur passé douloureux, ces femmes préfèrent même la rue à une cohabitation avec des hommes dans des centres d'hébergements généralement mixtes. Pour chacune d'entre elles, c'est leur féminité même qui est menacée à tel point qu'il leur faut la renier ou la masquer pour se protéger des dangers de la rue. En tant que femmes, mes sœurs et moi ne pouvions rester indifférentes à tant de souffrances. Nous avons créé en 2010 une fondation abritée qui leur est entièrement dédiée, et vouée à combler, ne serait-ce que partiellement, le manque de solutions adaptées.

LA FONDATION ABRITÉE : POUR AGIR VITE

La fondation sous égide est apparue à nos yeux comme le meilleur moyen d'agir. Un moyen d'agir collectivement et rapidement. Collectivement d'abord en rassemblant toutes les énergies et compétences de notre famille, de nos cousins jusqu'à nos neveux, mais aussi en consacrant directement une partie de notre patrimoine familial à ce projet philanthropique. Agir vite ensuite, lorsque l'urgence de la situation fait que l'on ne peut plus attendre, la fondation abritée permet de gagner du temps. En nous rapprochant des Petits Frères des Pauvres, fondation reconnue d'utilité publique (FRUP) au sein de laquelle nous sommes abrités, nous avons bénéficié de fait de ce précieux label « d'utilité publique » en un temps record. Les formalités de création simplifiées pour ce type de structure nous ont permis de nous concentrer immédiatement sur les solutions plutôt que de perdre des forces dans la procédure longue et lourde qui incombe à la création d'une FRUP classique.

En tant que fondation sous égide, nous bénéficions également de la même capacité juridique et du même régime fiscal que ceux de notre fondation abritante. C'est un point essentiel du dispositif car il permet de décupler la force de nos actions en s'appuyant notamment sur les dons du grand public comme des entreprises fiscalement déductibles.

...ET POUR AGIR EFFICACEMENT

Notre fondation éponyme se fait le relais de nos convictions personnelles les plus profondes et incarne notre volonté d'agir au plus près de ces femmes en situation de grande précarité. Malgré sa jeunesse, et comme toutes les fondations sous égide, elle bénéficie de l'expérience, du savoir-faire et de la réputation de la structure qui l'abrite. En nous inscrivant dans le prolongement d'une des missions de notre fondation mère, nous prenons à bras le corps un sujet plus précis sur lequel nous apportons des solutions nouvelles. Pour des fondations abritantes, nos convictions personnelles sont sources d'innovation. Pour nos propres fondations sous égide, leurs compétences et leur présence à nos côtés sont un gage indéniable d'efficacité et de crédibilité. En ce qui nous concerne, c'est bien la force de cette relation donnant-donnant qui nous permet aujourd'hui de prendre en charge près de 200 femmes chaque année ●

Agnès Lecordier,
Co-fondatrice de la Fondation Lecordier
pour les Femmes SDF

infos clés

3 220 c'est le nombre total de fondations et fonds de dotations recensés en France en 2012
Source : Centre Français des Fondations

972 c'est le nombre de fondations abritées recensées en France en 2012
Source : Centre Français des Fondations

La fondation sous égide, un outil exceptionnel pour décupler son engagement philanthropique

Des motivations très variées peuvent inciter à se lancer dans la création d'une fondation abritée. Dans tous les cas, se rapprocher de la fondation Apprentis d'Auteuil, permet au fondateur, au-delà d'impulser des dynamiques philanthropiques, de donner un sens à sa vie...

Pourquoi crée-t-on une fondation abritée ? Que ce soit pour défendre un sujet très personnel, pour rendre hommage ou reprendre le flambeau d'une personnalité engagée en faveur de l'intérêt général, pour rassembler autour d'un projet des membres d'une famille ou encore pour engager une démarche entrepreneuriale, les raisons qui poussent les fondateurs à créer une fondation abritée sont extrêmement variées. Il en est de même pour les causes soutenues. Ceux qui aspirent à soutenir les jeunes en difficulté par exemple, pourront notamment s'investir dans la lutte contre le décrochage scolaire, encourager l'éducation par l'art, œuvrer pour l'insertion professionnelle des jeunes ou encore apporter leur soutien à des familles en difficulté. Ainsi, les fondations sous égide s'inscrivent dans le prolongement des missions d'Apprentis d'Auteuil, leur fondation abritante, et développent une expertise complémentaire qui permettra d'agir collectivement de manière plus efficace.

UN OUTIL POUR PORTER LES PROJETS PHILANTHROPIQUES D'ENTREPRISES OU DE PARTICULIERS

La Fondation Réussir Vendée, fondation abritée par Apprentis d'Auteuil, est ainsi née de la volonté de cinq entrepreneurs vendéens (Sodebo, Brio'gel, Padiou, Immobilière Sociale de Montaigu et Ernest Soulard) de s'engager auprès d'Apprentis d'Auteuil pour l'insertion professionnelle de jeunes, âgés de 16 à 25 ans, en situation de décrochage scolaire. « Nous

avons lancé une fondation dans une logique de financement d'un projet. Il était pertinent de créer une telle structure dans la mesure où il y avait une forte question de territorialité et de mise en réseau d'entreprises vendéennes », explique Christophe Langlais, directeur partenariats pour la région Nord Ouest

« La fondation abritée offre la possibilité aux philanthropes ou entreprises mécènes de s'unir et de s'engager dans toutes les étapes d'un projet. »

à Apprentis d'Auteuil. Et d'ajouter : « La fondation abritée est une alternative plus légère et plus souple que la fondation reconnue d'utilité publique dont les formalités de création sont longues. Elle permet de bien structurer l'action philanthropique et de bénéficier d'une grande souplesse administrative. Elle offre aussi la possibilité à plusieurs philanthropes ou entreprises mécènes de s'unir et de s'engager pleinement dans toutes les étapes d'un projet. Sur un plan technique comme sur celui du

sens, c'est structurant, et cela donne du corps à la volonté de personnes généreuses. » Créée en 2011, la fondation Réussir Vendée fédère aujourd'hui 33 entreprises mécènes et 4 donateurs individuels.

Du côté d'Yves Gonnord, président d'honneur du groupe Fleury Michon et créateur avec sa femme Geneviève, de la fondation familiale Bertrand Gonnord, abritée par Apprentis d'Auteuil, c'est la finalité sociale qui a prévalu. « Avec le chômage et les ruptures familiales, il y a un nombre croissant de jeunes déracinés, sans repères, ni emploi. Nous avons décidé d'agir suite au décès de notre fils aîné Bertrand, considérant qu'il nous était impossible de continuer à vivre aux côtés de cette population, sans rien faire. Nous avons alors dans un premier temps créé une association, puis notre fondation abritée et lancé un grand chantier d'insertion », explique le dirigeant. Le but de la fondation Bertrand Gonnord est ainsi de proposer à des personnes en situation de précarité, en grandes difficultés socioprofessionnelles, de bénéficier de moyens pour se réinsérer socialement et professionnellement.

Une fondation abritante (ou affectaire) est une fondation reconnue d'utilité publique qui reçoit et gère dans un cadre contractuel des biens qui lui sont confiés par des fondateurs, personnes physiques ou morales, pour la réalisation d'une mission d'intérêt général.

Une fondation sous égide (ou abritée) est placée sous l'égide d'une fondation reconnue d'utilité publique. Elle n'a pas de personnalité morale et juridique distincte de la fondation qui l'abrite mais bénéficie de ses avantages et de son accompagnement.



L'EXPERTISE AVISÉE D'UNE FONDATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN PLUS

« Il y a quantité d'avantages incitant à opter pour une fondation abritée. Cette possibilité présente notamment un énorme atout : bénéficier de l'expertise avisée des équipes de la Fondation Apprentis d'Auteuil, de ses capacités juridiques et, dans une moindre mesure, de son régime fiscal » souligne Christophe Langlais.

Sur des axes plus spécifiques et extrêmement variés allant de la petite enfance, l'adolescence, l'insertion professionnelle des jeunes et leur intégration dans la société, tous couverts par Apprentis d'Auteuil, la fondation sous égide permet aux fondateurs de co-construire des solutions très concrètes et de capitaliser sur des échanges donnant-donnant ●

Julien Pompey

Comment créer une fondation sous égide d'Apprentis d'Auteuil ?

De la définition du projet à la mise en place de la structure, retour sur les principales étapes de la création.

La première étape consiste à définir le projet philanthropique qui sera le plus en adéquation entre les propres missions de la fondation abritante et vos aspirations en tant que fondateur. Puis, les questions de la dotation initiale devront être traitées ; de multiples façons sont possibles (argent, valeurs mobilières, biens immobiliers...) et sous de nombreuses formes (dons, donations temporaires d'usufruit...). La durée, la définition des modalités de fonctionnement mais aussi la constitution et les règles de la gouvernance seront également évoquées. Tous ces points permettront d'aboutir à un projet de convention. Après avoir obtenu l'agrément du Conseil d'Administration d'Apprentis d'Auteuil, la signature de cette convention permettra à votre structure de bénéficier de tous les avantages de la fondation reconnue d'utilité publique qui vous héberge (sauf de la personnalité morale), et notamment de la capacité de recevoir des fonds via des dons, donations, legs.... Libéré de toute gestion administrative et financière, vous pourrez vous consacrer en toute liberté à votre cause, de la sélection de projets lors des Comités de gestion à des actions de plus forte implication personnelle telles que la rencontre avec les bénéficiaires ou la co-construction de projets.

LES AVANTAGES FISCAUX DE LA FONDATION ABRITANTE...

D'un point de vue strictement fiscal, le créateur d'une fondation abritée profite de multiples avantages. Tout d'abord, les dons (en argent, en titres ou en nature) ouvrent droit à des déductions fiscales au titre de l'ISF à hauteur de 75 % (dans la limite de 50 000 €, soit un don de 66 667 €) et de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % (dans la limite de 20 % de ses revenus imposables avec report du solde possible sur les cinq années suivantes). Il est à noter que tous ces dons, faits à titre définitif et en pleine propriété, sortent par ailleurs logiquement de l'assiette taxable à l'ISF, de même que les éventuels revenus (loyers, intérêts, plus-values...) qu'ils génèrent originellement ne sont, bien sûr, plus taxables au titre de l'impôt sur le revenu.

Le fondateur peut aussi utiliser la donation temporaire d'usufruit (DTU) pour doter sa fondation à sa création ou pour en assurer la pérennité. Il donne alors temporairement, devant notaire, et pour un minimum de trois ans, l'usufruit d'un bien (les revenus d'un portefeuille titres ou les loyers d'un immeuble de rapport, par exemple), dont il redeviendra pleinement propriétaire au terme de la durée fixée dans l'acte. Il n'a alors plus d'ISF à payer sur la valeur de ce bien pendant la durée de la donation, ni d'impôt sur le revenu à acquitter sur les revenus générés par celui-ci (la fondation bénéficiaire est également exonérée). Il ne peut en revanche pas bénéficier des réductions de 75 % et 66 % au titre de l'ISF et de l'impôt sur le revenu.

Une entreprise peut également constituer une fondation sous égide dans les mêmes conditions. Elle pourra alors bénéficier du régime du mécénat et déduire 60 % du montant de ses dons de son impôt sur les sociétés (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes avec report du solde possible sur les cinq années suivantes) ●

Lucile Perlemuter

regards croisés...



Béatrice de Durfort,
Déléguée générale du Centre français
des Fonds et Fondations (CFF)



François Debiesse,
Senior Advisor
BNP Paribas Wealth Management pour la philanthropie

La philanthropie... dans le prolongement du métier de conseil du banquier privé

« La nécessité d'aider
notre clientèle à franchir
plus sereinement le virage
philanthropique »

d'entrepreneurs. « Quand ces derniers décidaient de vendre leur entreprise, ils pensaient à la philanthropie, mais se trouvaient démunis face à un milieu qui leur paraissait complexe. D'où la nécessité de les aider à franchir plus sereinement ce virage philanthropique », poursuit François Debiesse. Outre des projets clé-en-main, la banque accompagne les plus généreux dans la mise sur pied de leur propre projet. Fondation abritée ou non, fonds de dotation, association... « Le cadre juridique est examiné de près, et nous mettons à disposition, pour ceux qui optent pour la fondation sous égide, une liste d'institutions amies - Apprentis d'Auteuil en fait partie -, dont nous connaissons les compétences et la transparence » conclut-il ●



Quel état des lieux pouvez-vous faire quant aux fondations abritées en France ?

Pendant très longtemps, nous avons fonctionné avec un nombre très limité de fondations abritées en France, à savoir des fondations qui reçoivent et gèrent, dans un cadre contractuel, des biens qui leur sont confiés par des fondateurs, personnes physiques ou morales, pour la réalisation d'une mission d'intérêt général. Puis, avec l'évolution législative et fiscale, une véritable réflexion collective s'est mise en place et des propositions de créations sont apparues. Nous dénombrons ainsi, en France, près d'une cinquantaine de fondations abritées, qui hébergent environ un millier de fondations abritées.

Au-delà de l'aspect législatif et fiscal, comment expliquer un tel développement ?

Ce très fort développement résulte notamment de la capacité et de la volonté des gens qui veulent mettre en œuvre un projet philanthropique. Ces personnes recherchent en effet le meilleur dispositif possible. En procédant sous l'égide de telle ou telle fondation, elles apprennent les bonnes pratiques et bénéficient de conseils, d'une liberté sur tous les actes administratifs, d'un label, d'une communication... Je pense d'ailleurs que la notion de communauté va peu à peu se développer. S'abriter auprès de la fondation Apprentis d'Auteuil par exemple, c'est se dire qu'on est pleinement en accord avec les valeurs véhiculées et l'engagement demandé. Être dans une communauté donne du sens tout en permettant de garder sa capacité de choix.

Quels sont, selon vous, les avantages d'être abrité par une fondation opératrice qui met en œuvre ses propres projets ?

Il y a plusieurs avantages incitant à être abrité par une fondation elle-même opératrice, à commencer par la possibilité de bénéficier de la légitimité et des savoir-faire de la fondation qui porte des missions sociales. Il y a, de ce fait, une grande proximité avec les sujets soutenus, voire parfois des co-constructions de projets ●

Chez BNP Paribas le département dédié à la philanthropie est un département opérationnel, « le prolongement normal du métier de conseil du banquier privé », note François Debiesse, qui s'est battu pour la création de cette offre en 2007. « Le fait de me voir confier deux missions au sein du groupe, la direction de la banque privée et la présidence de la fondation de Paribas a, à l'époque, créé chez moi l'étincelle », dit celui qui est aujourd'hui senior adviser de la banque en matière de philanthropie.

En parcourant le monde pour rencontrer ses clients, il s'est rendu compte que le profil des plus fortunés avait beaucoup changé. Les vieux messieurs qui avaient eux-mêmes hérité leur fortune de leur famille avaient laissé la place à une clientèle plus jeune et plus féminine, souvent

Pérenniser et partager des valeurs au sein d'une fondation familiale



Anne-France Rivière-Palthey,
Louis Rivière,
Fondation Un pas avec toi

Dans la vie, on a parfois besoin d'aide pour avancer.

La fondation « Un pas avec toi », abritée par Apprentis d'Auteuil, apporte un « coup de pouce » à des jeunes qui mettent en œuvre un projet d'avenir concret et précis, quels que soient leur âge et leur niveau scolaire. « Un concept novateur, car nous intervenons là où aucun autre organisme ne le fait », souligne la co-fondatrice, Anne-France Rivière. Autre particularité de cette fondation, son aspect familial très fort. « L'idée vient de mes parents. Ils ont voulu pérenniser leur engagement philanthropique en créant cette fondation abritée, qui regroupe 14 membres de la famille Palthey, sur trois générations, et permet de partager beaucoup de valeurs et d'idées ensemble », poursuit Anne-France.

« Mes parents ont voulu pérenniser leur engagement philanthropique en créant cette fondation abritée qui regroupe 14 membres de la famille sur trois générations. »

La jeune génération n'est pas en reste et est de plus en plus impliquée « À mon échelle, je m'investis et je fais ce que je peux pour améliorer la vie d'autres jeunes, qui n'ont pas eu de chance. C'est très formateur et gratifiant », reconnaît Louis Rivière, 20 ans. Pour la famille Palthey, la fondation abritée était la formule la plus adaptée pour bénéficier des avantages fiscaux de la fondation abritante, de son professionnalisme, de son contrôle, de ses conseils... « De plus, avec la Fondation Apprentis d'Auteuil, 100 % des dons versés sont directement affectés au soutien des projets, ce qui est assez unique. Tout le monde est gagnant ! », conclut Anne-France Rivière ●



Restez connecté avec
Sens & Finances

twitter.com/SensEtFinances
facebook.com/Sensetfinances

S'inscrire à la Newsletter sur :
www.sens-et-finances.com





François Content

Directeur général
Apprentis d'Auteuil

La fondation abritée : une solution originale au service des convictions personnelles...

Depuis près de 150 ans, Apprentis d'Auteuil travaille sans relâche à améliorer le sort des jeunes en difficulté. Parmi nos bienfaiteurs très engagés sur cette cause, certains ont décidé de défendre personnellement un projet qui leur est cher, en créant leur propre véhicule philanthropique, une fondation, que nous accompagnons ou « abritons ».

Fondation « abritante » depuis 2009, Apprentis d'Auteuil, rassemble aujourd'hui neuf fondations en son sein. Six d'entre elles ont été créées par des particuliers qui souhaitent donner une orientation supplémentaire à leur patrimoine et, par là-même à leur vie. Ces donateurs bénéficient de la plus grande liberté soit pour soutenir nos actions, soit pour créer des projets plus spécifiques, toujours au bénéfice des jeunes et des familles en difficulté, auprès desquels nous nous engageons à leurs côtés.

Pour les accompagner dans cette entreprise, nous avons mis en place une organisation qui leur est dédiée : une personne spécialement chargée de les épauler et une équipe de juristes spécialisés, capables de se faire leur relais auprès des notaires, banques privées ou avocats fiscalistes. Cette relation de grande proximité offre un cadre juridique adéquat et donne à ceux qui le souhaitent le pouvoir d'agir efficacement.

INNOVATION

Mécénat territorial : une dynamique de partenariat entre parties prenantes

Les territoires français, confrontés à la baisse des financements publics, se tournent désormais vers le mécénat pour diversifier leurs ressources.

EXCEL et EY viennent de publier, en partenariat avec l'Association Française des Fundraisers et le Centre Français des Fonds et Fondations, un premier état des lieux de ces nouvelles pratiques. Sens & Finances en tire les principaux enseignements.

A lors même que les premières mesures du projet de loi de finances pour 2015 confirment une baisse draconienne des dotations de l'État aux collectivités territoriales, ces dernières sont contraintes d'innover pour diversifier leurs ressources durablement. Parmi les alternatives de financement, le recours au mécénat d'entreprises ou l'appel à don auprès du grand public se généralise progressivement.

LE MÉCÉNAT AU BÉNÉFICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Aux quatre coins de la France, des villes, départements ou régions lancent à leur tour des initiatives de collectes de fonds privés portées en propre. Voué à financer un projet emblématique bien défini de manière ponctuelle, ou structuré à plus long terme pour venir en soutien à l'ensemble de leurs champs de compétences, le mécénat au bénéfice des collectivités s'impose peu à peu comme une nécessité. En parallèle, des fondations ou fonds de dotation territoriaux, adaptation du concept de *Community Foundation* né en 1914 aux États-Unis, ouvrent de nouvelles perspectives de coopération entre parties prenantes d'un même territoire et œuvrent, souvent en complémentarité avec l'action publique, en faveur de ses habitants.

LA NAISSANCE DE NOUVEAUX ÉCOSYSTÈMES LOCAUX DE LA GÉNÉROSITÉ

Partout en France, on assiste ainsi aux premiers pas d'une nouvelle forme de philanthropie de proximité. Au-delà des dons collectés, les nouvelles dynamiques partenariales qui s'instaurent entre parties prenantes d'un territoire – associations, entreprises, collectivités et citoyens – favorisent l'apparition d'écosystèmes locaux.

Cela encourage une dynamique de changement, de mutualisation des compétences, d'ouverture sur le tissu économique local et de co-construction. Cela renouvelle les rapports entre acteurs publics et privés, mobilisés collectivement autour d'un projet d'intérêt général avec une ambition commune. Le sentiment d'appartenance au territoire et la fierté de contribuer à un projet territorial s'en trouvent renforcés. Si les montants collectés sont encore modestes, la démarche de mécénat engagée par les collectivités territoriales françaises a une utilité indéniable : rapprocher celles-ci de la société civile, et impliquer les entreprises – voire les particuliers – dans la vie sociale et culturelle du territoire où elles sont implantées. Plus qu'un essor programmé, le développement du mécénat représente un nouveau défi lancé aux acteurs territoriaux : celui de préparer l'avenir des citoyens et d'engager un changement profond dans les relations entre secteurs publics et privés ●



brèves

→ **Le bon esprit : une nouvelle manière de soutenir Apprentis d'Auteuil** : Faire une bonne affaire au profit d'Apprentis d'Auteuil est désormais possible. Un partenariat entre la fondation et le site internet lebonesprit.fr, spécialisé dans

le commerce solidaire, permet aux vendeurs du site de reverser tout ou partie du montant de leurs ventes à Apprentis d'Auteuil. Que vous soyez acheteur ou revendeur, rendez-vous sur lebonesprit.fr

→ **Donateur, qui es-tu ?** : C'est la question que France Générosités et TNS Sofres ont posé aux français à l'occasion de l'édition 2013 du baromètre de la générosité. Résultat : plus de 50 % de la population française adulte donne, quelque soit l'âge. Les catégories sociales

supérieures ou personnes à haut niveau d'étude sont les plus enclines à donner. Même s'il demeure une grande diversité de causes à soutenir, la protection de l'enfance reste prioritaire. Pour consulter les résultats complets : francegenerosites.org

Une équipe dédiée pour vous accompagner dans vos projets



Apprentis d'Auteuil
40 rue Jean de La Fontaine
75016 Paris
Fondation reconnue
d'utilité publique depuis 1929
Fondation abritante depuis 2009

Directeur de la publication : François Content
Rédacteur en chef : Roland Raymond
Rédacteur en chef adjoint : Carole Boivineau
Ont participé à ce numéro : Agnès Lecordier, Yves Gonnord, Béatrice de Durfort, François Debieuse, Anne-France Rivière-Palthey, Louis Rivière, Julien Pompey, Mireille Weinberg, Xavier Delattre, Christophe Langlais, Virginie de Maupeou, Magali Dumas et Max Thillaye du Boullay
Crédits photos : Apprentis d'Auteuil, EXCEL, Fotolia
Illustration : Deligne - Iconovox
Création et coordination : EXCEL, imprimé en novembre 2014 par l'imprimerie Vincent. Ce journal est imprimé sur papier recyclé.
Sens & Finances : N°16 – n°ISSN0756-3454
Édité par Apprentis d'Auteuil
40 rue Jean de La Fontaine 75016 Paris,
tél : 01 44 14 75 75
E-mail : contact@apprentis-auteuil.org
Internet : www.apprentis-auteuil.org



Si vous souhaitez agir en faveur de la jeunesse en difficulté, les équipes d'Apprentis d'Auteuil se tiennent à votre disposition pour vous rencontrer.



Virginie de Maupeou,
Responsable Philanthropie
virginie.de-maupeou@apprentis-auteuil.org

01 44 14 72 96

En région :

RÉGION OUEST :
→ **Christophe Langlais** 02 28 27 07 81
christophe.langlais@apprentis-auteuil.org
→ **Laetitia Haton** 09 72 46 98 14
laetitia.haton@apprentis-auteuil.org

RÉGION SUD-OUEST :
→ **Anne Gallois-Pujos** 05 62 88 68 80
anne.gallois@apprentis-auteuil.org
→ **Caroline Boidron** 05 56 17 31 91
caroline.boidron@apprentis-auteuil.org

RÉGION SUD-EST :
→ **Gaël Charveriat** 06 63 66 61 77
gael.charveriat@apprentis-auteuil.org
→ **Bruno Ponçon** 04 95 08 04 54
bruno.poncon@apprentis-auteuil.org

RÉGION NORD-EST :
→ **Hélène Hollederer** 03 88 45 85 94
helene.hollederer@apprentis-auteuil.org
→ **Servane Leurent-Brintet** 03 20 44 08 14
servane.leurent@apprentis-auteuil.org

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE :
→ **Anne-Laure Fournere** 01 46 23 62 60
anne-laure.fournere@apprentis-auteuil.org

En Suisse :

→ **Benoîte Kneib** (+41) 79 324 16 95
ou (+33) 6 99 17 63 61
benoite.kneib@apprentis-auteuil.org

